

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 19

Artikel: Le village suisse de Sauvabelin
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
 L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:
 BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le Village suisse de Sauvabelin.

Inutile de chercher sur la carte le village dont il est ici question; vous ne le trouveriez pas. C'est un village né d'hier et dont les géographes et les historiens ne s'occupent sans doute jamais.

Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire.

A la lisière d'une forêt superbe, une prairie en pente douce, semée de parterres en fleurs et de bosquets. Ici et là, étagés, des chalets rappelant par leur architecture les plus originales et les plus gracieuses des habitations de nos Alpes. Chalets de la Gruyère, aux fenêtres fleuries; chalets de l'Oberland, aux galeries ajourées; chalets et mazots du Valais, brûnies par le temps: ils sont tous là. Tournant autour des habitations, gravissant les monticules, dégringolant la pente, partout des sentiers, vrais sentiers de montagne, bordés d'herbe fine et de fleurettes odorantes et dévoilant à chaque pas quelque aspect imprévu.

Et quel point de vue! D'abord de vertes prairies, coupées de bouquets de bois et où apparaissent, en taches blanches, rouges ou bleues, d'innombrables villas. Plus bas, Lausanne, découvant sa capricieuse silhouette sur le miroir étincelant du lac. Au fond, la chaîne des Alpes de Savoie et le Jura. Tableau dont les plans, bien différents cependant de nature et d'aspect, se succèdent et se fondent dans une harmonie admirable.

Qu'il doit faire bon vivre dans ce riant séjour! Il a huit jours d'existence, à peine, notre village, et nombreuses sont déjà les personnes qui demandent droit de cité.

Mais, heureux du monde, qui, des quatre points cardinaux, viendrez frapper à cette porte, n'oubliez pas que ce n'est point ici l'hôtel moderne, aux lambris dorés, aux escaliers et aux corridors recouverts de mœilleux tapis, aux sommeliers cérimonieux, aux portiers galonnés de la tête aux pieds. C'est ici le « Village suisse », c'est-à-dire la pension hospitalière, à l'aménagement de laquelle a seule présidé une simplicité de bon goût. Ici, chacun doit se sentir chez soi. Pas d'étiquette, pas de contrainte, pas d'autre frein que la bien-séance.

Les chambrettes ensoleillées des chalets de Sauvabelin, avec leurs lits de bois blanc, leurs chaises de paille, leurs rideaux de mousseline ne sont pas pour les fidèles des salons mondains et des villes d'eaux. Elles ne sont pas pour les grandes dames au port majestueux, aux somptueux atours, que la mode des séjours d'été égare dans certains sites réputés de nos campagnes et de nos montagnes, où les suivent des habitudes de luxe et de parade, dont nos maîtres d'hôtels et nous-mêmes nous faisons trop souvent les complices.

La belle saison appartient à la nature; elle y déploie toutes ses richesses. C'est l'heure de son triomphe. C'est à elle que s'en vont ces caravanes fuyant l'atmosphère brûlante des cités. C'est après elle que soupire, à son établissement

ou à son pupitre, le malheureux que le devoir tient enchaîné. Rentrons donc, pour cette saison tout au moins, dans la nature, si nous voulons la bien comprendre et en jouir. Et vous, mesdames, qui, par le seul attrait des charmes dont vous avez été si largement dotées, pouvez être l'un des plus beaux ornements de ces fêtes estivales, laissez à la maison les atours imposants dont vous vous parez dans les salons. Il faut à ces riches toilettes les lumières des lustres. Le grand soleil, qui dore les moissons, ne leur est pas favorable et l'humble fleur, qui sourit au bord du sentier, ne pâlit point à leur contact.

Ce qu'il faut au village suisse de Sauvabelin, ce sont des personnes de goûts simples, amantes sincères de la nature et de la vie champêtre. Il faut qu'on voie, à l'appel de la cloche du dîner, accourir la cohorte joyeuse des pensionnaires, bras et tabliers chargés de fleurs des champs. Il faut que l'on entende les chants et les ris des jeunes filles et des bambins revenant de la forêt, les cheveux et le corsage décorés de fleurs et de feuillages. Alors, dans la jolie salle à manger, tout imprégnée des senteurs des champs et des bois, jeunes et vieux dîneront avec cet appétit que donne le grand air et l'exercice, appétit qui fait trouver bon tout ce que l'on mange et qui vaut à lui seul la moitié du repas.

Voilà ce qu'a voulu l'aimable créateur du « Village suisse » de Sauvabelin, M. Charles Pfleger, et ce qu'il espère voir se réaliser. Nous le lui souhaitons bien sincèrement.

X.

Les étudiants vaudois, leur corps et leur vie.

V

La loi de 1837 dépouilla l'académie de toutes ses attributions ecclésiastiques pour la faire devenir un corps purement scientifique. La liberté des études fut proclamée. Plusieurs chaires nouvelles furent créées. Cependant le législateur commit une grave faute en donnant une grande prépondérance à l'élément esthétique et littéraire aux dépens de l'élément purement scientifique, témoin la réunion de la physique et de la chimie en une seule et unique chaire. Une vie toute nouvelle fut imprimée. Mais cette activité était plus esthétique que scientifique, elle glissait trop sur la douce pente des belles-lettres. En fait de sciences exactes, de physique, de chimie, de sciences naturelles, la plupart des élèves faisaient, par devoir plus que par goût, à peine le strict nécessaire. Les lettres absorbait l'attention, et plus d'un licencié ès sciences et lettres obtint son diplôme sans avoir façonné son esprit à la rigueur des études scientifiques. La société de Zofingue se ressentit quelque peu de cette tourmente d'esprit. On y retrouvait toujours Zofingue, mais l'élément esthétique et poétique y avait acquis une grande prépondérance. Quant au corps des étudiants, il fut maintenu, mais constitué à nouveau en tenant compte des exigences de la loi. Cette transformation de l'académie de

vait nécessairement amener de profondes modifications dans l'organisation du corps des étudiants, dans les autorités qui en dépendaient ainsi que dans leurs attributions, disons plus, dans l'esprit général de tout le corps. Le sénat avait perdu de son autorité, l'intérêt qui s'y rattachait autrefois était amoindri.

La révolution de 1845 trouva nos étudiants fort mal préparés. L'esprit qui avait présidé à la révolution de 1830, ainsi qu'à ses premières conséquences, avait été un esprit très noble, généreux et éclairé. Mais après quelques années, il dévira beaucoup et devint un esprit très étroit de doctrinisme et de coteries. En religion, comme en politique, il fallait absolument se parer des couleurs à la mode. A Lausanne existaient certains salons, réunion de beaux esprits où se traitaient à l'avance de nombreuses questions de personnes et de choses qui n'avaient plus qu'à passer par le château pour prendre force de loi. La nouvelle Académie entra en plein dans le système et devint la grande pourvoyeuse des salons en question, mais elle ne gagnera pas en popularité. Une réaction était à redouter.

De nombreux étudiants, influencés par cet esprit doctrinaire de certains professeurs, se jetèrent à corps perdu dans une opposition à outrance. Ils ne virent que les fâcheux côtés, hélas, trop nombreux! de cet événement et restèrent bien longtemps sans en comprendre les motifs. La démission des ministres excita l'enthousiasme de plusieurs, qui voulaient aussi se mettre en grève. Les mesures répressives de la liberté religieuse excitérent leur indignation, et leur antipathie contre le récent événement ne fit que grandir. Enfin, un dernier coup fut porté, lorsqu'à l'occasion de la loi sur l'instruction publique, le Conseil d'Etat refusa de confirmer la majorité des professeurs. L'Académie fut privée de plusieurs professeurs aimés, qui ne recevaient plus qu'un petit nombre de leçons et inquiets pour leurs élèves, commirent de graves fautes. Un état de tension et de malaise s'établit entre le Conseil de l'Instruction publique d'alors et le corps des étudiants. Diverses mesures vexatoires furent prises auxquelles on répondit par des actes d'insubordination, qui ne pouvaient être tolérés. Les statuts du corps, sanctionnés par le Conseil d'Etat, ne satisfirent pas et l'indiscipline continua dans les proportions inquiétantes. Les dissensions qui eurent lieu entre les étudiants à propos de la fondation parmi eux d'une section de la Société de l'Helvétia, laquelle se mit en opposition avec celle de Zofingue, ne contribuèrent pas au rétablissement de l'ordre. Après plusieurs années de luttes, le corps des étudiants fut momentanément dissous en 1850. Il y eut simplement une administration pour la bibliothèque, mais, durant cet état provisoire, les choses ne s'améliorèrent guère.

(La fin samedi.)

(Le Semeur Vaudois.)